



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR 65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

---

*Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire*

CD52/15 (Fr.)

11 juillet 2013

ORIGINAL : ANGLAIS

### EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

#### **Introduction**

1. La mission de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) est « d'entreprendre des efforts collaboratifs entre les États Membres et autres partenaires dans le but de promouvoir l'équité en matière de santé, combattre les maladies et améliorer la qualité et l'espérance de vie des populations des Amériques. » Il est essentiel pour le succès de cette mission, de soutenir les États Membres par le biais d'une coopération technique dans le cadre des programmes de santé publique qui comprend l'achat de vaccins, de seringues, de fournitures médicales, de kits de diagnostic, de médicaments et de matériel.<sup>1</sup>

2. En 2010, le 50<sup>e</sup> Conseil directeur, 62<sup>e</sup> session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les Amériques, a adopté la résolution CD50.R1, « Commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres, » qui recommandait comme suit :

- a) D'augmenter la commission de trois pour cent (3%) prélevée précédemment sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres par le Bureau sanitaire panaméricain d'un demi-point (0,5%) et de la fixer à un total de trois et demi pour cent (3,5%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- b) De porter le 0,5% supplémentaire de cette commission au crédit du Compte spécial pour les dépenses à l'appui aux programmes afin de défrayer les coûts administratifs de toutes les activités d'achat à travers l'ensemble de l'Organisation pour ses trois principaux mécanismes d'achat : i) achats remboursables effectués

---

<sup>1</sup> Document CD50/22 (2010).

au nom des États Membres, *ii*) Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins et *iii*) Fonds régional renouvelable pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique.

3. En 2010, quand le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a demandé au Conseil directeur d'augmenter le pourcentage prélevé sur le coût net des produits, l'Organisation a initialement envisagé de proposer une augmentation de 1% pour le fixer à un total de 4% sur la commission prélevée sur toutes les activités d'achat. Toutefois, au vu de l'environnement économique et des défis auxquels de nombreux gouvernements se heurtaient, il avait été déterminé qu'une augmentation de 0,5% serait l'ajustement le plus approprié à l'époque. Comme noté ci-dessus, ceci avait été accepté, mais les États Membres avaient demandé au BSP de poursuivre l'examen afin d'évaluer si cette augmentation était suffisante pour permettre de couvrir les coûts réels des trois mécanismes d'achat.

4. Un rapport intérimaire, le document CE151/6 du 20 août 2012, avait été présenté à l'occasion de la 151<sup>e</sup> session du Comité exécutif pour faire état des conclusions préliminaires. Le rapport indiquait qu'il y avait un écart critique entre le budget requis pour financer les coûts administratifs, de personnel et de fonctionnement associés aux trois mécanismes d'achat à l'OPS et le modèle en place de financement qui incluait la commission supplémentaire de 0,5%. Le BSP indiquait qu'il examinerait la situation telle qu'elle se présentait et qu'il recommanderait une proposition pour la considération des États Membres.

5. Un examen supplémentaire confirme que les fonds générés par le 0,5% supplémentaire à la commission, entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ne sont pas suffisants pour couvrir le montant que requiert le BSP pour gérer ses activités d'achat pour le compte des États Membres. Par conséquent, le BSP propose de l'augmenter d'un 0,75% supplémentaire pour aider à combler l'écart dans les coûts administratifs, de personnel et de fonctionnement. Cette augmentation ferait porter la commission prélevée sur les achats de toutes les fournitures de santé publique de 3,5% à 4,25%.

### **Analyse de la situation**

6. Les activités d'achat du BSP ont été soutenues par les trois mécanismes d'achat suivants de l'OPS :

- a) Achats remboursables effectués au nom des États Membres
- b) Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins
- c) Fonds régional renouvelable pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique

7. Par le biais de ses trois mécanismes d'achat, l'OPS, au nom des États Membres, a apporté d'importantes contributions à la santé publique dans la Région des Amériques. Néanmoins, les défis sont nombreux, notamment un niveau insuffisant de financement afin de combler l'écart du financement nécessaire au fonctionnement de ces mécanismes.

8. Le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins (« Fonds renouvelable ») a été créé en 1977 en vertu de la résolution CD25.R27 du Conseil directeur afin de faciliter la disponibilité opportune de vaccins de qualité aux prix les plus bas. En 1978, en vertu de la résolution CSP20.R16, un compte de capitalisation a été établi pour permettre le versement de 3% du coût net des vaccins et des fournitures acquis par le biais du Fonds et de mettre à la disposition des États Membres de l'OPS une ligne de crédit destinée à l'achat de vaccins et de fournitures et au remboursement ultérieur du BSP à la livraison des produits de santé publique. Depuis le démarrage du Fonds renouvelable, une commission de 3% prélevée sur les États Membres a été destinée au compte de capitalisation du Fonds afin d'augmenter les ressources financières disponibles pour avancer les fonds aux États Membres. Depuis l'augmentation de la commission de 3% à 3,5% entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, 3% du coût net continuent à être versés sur le compte de capitalisation et le 0,5% supplémentaire est déposé au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

9. Le Fonds renouvelable a servi de mécanisme stratégique pour garantir une disponibilité continue de vaccins sûrs et efficaces et des fournitures de vaccination aux prix les plus bas. Ce mécanisme a facilité l'élimination de maladies évitables par la vaccination et a contribué à l'autonomie financière des programmes de vaccination dans la Région. Le Fonds renouvelable a également servi de catalyseur à l'introduction rapide, équitable et durable de vaccins nouveaux et sous-utilisés, contribuant ainsi à une réduction importante de la mortalité et de la morbidité.

10. Le Fonds régional renouvelable pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique (« Fonds stratégique ») a été créé en 1999 par le Directeur en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les règlements financiers et les règles de gestion de l'OPS, suite aux requêtes émanant des États Membres de l'OPS en matière d'assistance pour l'achat de fournitures stratégiques destinées à la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies négligées. À l'époque de son établissement jusqu'à 2010, une commission de 3% a été prélevée sur le coût net des fournitures achetées, comme c'est le cas pour les autres mécanismes d'achat de l'OPS. En 2005, le Directeur a approuvé l'usage de la commission de 3% pour la capitalisation du Fonds stratégique qui offre aux États Membres l'option de demander des fonds anticipés pour l'achat des fournitures stratégiques en santé et de rembourser le BSP à la réception de ces fournitures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, 3% de la commission prélevée continuent à être déposés au compte de capitalisation du Fonds stratégique et le 0.5% supplémentaire est déposé au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

11. Le Fonds stratégique a été créé pour faciliter l'accès aux fournitures essentielles de qualité élevée en matière de santé publique dans les Amériques. Il facilite l'acquisition de ces fournitures par les États Membres de l'OPS à un coût réduit, tirant parti des économies potentielles offertes par les économies d'échelle. En plus de garantir une disponibilité régulière de produits de qualité, il fournit un soutien technique aux pays dans les domaines de la planification et distribution des achats et de la prévision des produits. Le Fonds stratégique agit comme un mécanisme qui accroît l'accès des pays aux fournitures stratégiques en matière de santé publique requises pour prévenir, contrôler et traiter les maladies prioritaires dans les Amériques.

12. Le mécanisme d'achats remboursables effectués au nom des États Membres (« achats remboursables »), a été mis en place par le Conseil directeur de l'OPS en 1951 en vertu de la résolution CD5.R29, avec comme objectif d'assister les ministères de la santé dans l'achat de fournitures médicales et d'équipement qu'il était pratiquement impossible d'obtenir ou dont l'approvisionnement était difficile au sein des pays respectifs. Depuis son démarrage jusqu'à 2010, la commission de 3% était prélevée sur le coût net des articles achetés. La commission de 3% était créditée au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la commission supplémentaire de 0,5% est également créditée au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

13. Au cours de la décennie écoulée, la valeur totale des produits achetés au nom des États Membres par le biais de ces mécanismes d'achat a considérablement augmenté. Sur l'exercice biennal 2010-2011, le BSP a acheté un total d'US\$ 997,0 millions,<sup>2</sup> ce qui représente une augmentation de \$769,9 millions, soit 339%, par rapport aux \$227,1 millions de marchandises acquises par tous les mécanismes d'achat au cours de la période biennale 2000-2001.

14. Pour le Fonds renouvelable comme pour le Fonds stratégique, 3% de la commission prélevée de 3,5% sont crédités aux comptes de capitalisation et par conséquent ne sont pas disponibles pour couvrir les coûts d'exploitation. Donc, seul le montant de 0,5% est disponible pour défrayer une portion du coût global apparenté à chaque type de mécanisme d'achat. La valeur totale de cette commission supplémentaire de 0,5% s'est élevée à \$1,8 million sur la période biennale 2010-2011 qui, une fois ajoutée aux fonds crédités des achats remboursables, s'est montée à \$2,4 millions sur la même période.

15. En fonction des schémas historiques et des projections pour les activités futures d'achat, les coûts administratifs, de fonctionnement et de personnel pour gérer les trois mécanismes d'achat représentent selon les estimations \$12 millions à \$14 millions par

---

<sup>2</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

période biennale.<sup>3</sup> Une ventilation de ces coûts est présentée à l'annexe A. Avec la commission actuelle de 0,5% créditée au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, selon les estimations \$5 millions seront générés par période biennale pour défrayer les coûts globaux. Il y a donc un écart critique de \$7 à \$9 millions entre le coût global requis pour administrer ces mécanismes d'achats et les fonds générés dans le cadre du modèle actuel.

16. L'Organisation interfinance considérablement ces activités critiques d'achat, qui sont centrales à sa mission et elle remet à plus tard la mise en œuvre d'initiatives destinées à renforcer les activités respectives de chacun des mécanismes.

17. Plusieurs agences des Nations Unies facilitent les achats effectués au nom de leurs États Membres, partenaires et donateurs à l'appui des missions de leurs agences. Les commissions prélevées par plusieurs des agences des Nations Unies sont présentées dans le tableau ci-dessous à des fins d'analyse comparative. Contrairement aux organisations de comparaison, l'OPS ne prélève que 0,5% pour couvrir les coûts d'exploitation.

#### Comparaison avec d'autres agences des Nations Unies

Organisation	Commission	Remarques
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	3-7%	Sommes reçues des gouvernements (3%), sommes reçues du Fonds mondial, de la Banque mondiale (7%) ; aucune commission pour les achats d'urgence.
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	3-8,5%	L'UNICEF a l'obligation de recouvrer les coûts liés aux services d'achat qu'elle fournit en percevant des frais de traitement, qui varient selon les fournitures ou les services requis.
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	S.O.	L'UNOPS recouvre ses coûts en percevant des frais de traitement.
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)	5%	Les frais prélevés par l'UNFPA quand il agit comme agent d'achats et d'approvisionnement pour un gouvernement ou toute autre tierce partie (les 5% s'appliquent au coût total des achats <i>plus</i> les coûts de transport et d'assurance).

<sup>3</sup> Le niveau de personnel utilisé pour gérer les mécanismes d'achat n'a pas changé pendant les 20 dernières années malgré des augmentations considérables des coûts et des volumes d'achats, la complexité du marché pour les achats en matière de santé publique, l'entrée de nouveaux acteurs solides sur le marché et le besoin d'appuyer les niveaux de service en croissance de nos États Membres afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs stratégies sanitaires avec succès.

### **Proposition**

18. Au vu de ce qui précède, le BSP propose que la commission de 0,5% actuellement appliquée aux mécanismes d'achat de l'OPS pour recouvrer les coûts administratifs, de fonctionnement et de personnel soit augmentée de 0,75%, ce qui portera la commission appliquée à l'achat de toutes les fournitures en matière de santé publique de 3,5% à 4,25%. Si le niveau des achats de la période biennale 2010-2011 est maintenu, cette augmentation de 0,75% apporterait environ \$7,5 millions supplémentaires au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, pour un total s'élevant environ à \$12 millions par période biennale. Ceci comblerait considérablement l'écart dans le financement du coût actuel d'exploitation de ces mécanismes d'achat pour l'Organisation.

19. Ce montant contribuera à financer :

- a) Tout le personnel au niveau régional entièrement consacré actuellement à la gestion des trois mécanismes d'achat dans les domaines suivants :
  - Domaine de la gestion des achats et des approvisionnements
  - Gestion des ressources financières
  - Bureau du conseiller juridique
  - Domaines techniques de l'immunisation, du contrôle des maladies et de la technologie médicale
- b) Du personnel supplémentaire pour soutenir les mécanismes d'achat au niveau infrarégional et au niveau des pays pour garantir la durabilité du service dans l'ensemble du BSP.
- c) Un cadre opérationnel qui permet de consolider et de renforcer le savoir et la sensibilisation, d'accroître l'efficacité des opérations et de développer la connaissance du marché.

### **Rapport biennal**

20. Lors de chaque période biennale, le BSP informera les Organes directeurs du montant crédité au Fonds spécial d'appui aux programmes.

### **Mesures à prendre par le Conseil directeur**

21. Le Conseil directeur est invité à examiner l'information contenue dans le présent document et à considérer l'adoption de la résolution proposée à l'annexe B.

### Information à l'appui

1. La septième session du Sous-comité du Programme, du Budget et de l'Administration a demandé une ventilation des coûts administratifs, de fonctionnement et de personnel estimés qui sont requis pour gérer les trois mécanismes d'achat. Les tableaux de la présente annexe ont été présentés à la septième session du Sous-comité en réponse à cette demande.
2. La commission destinée à défrayer le coût d'exploitation des trois mécanismes d'achat pour toutes les fournitures de santé publique dans l'ensemble de l'OPS a été calculée en fonction de l'information suivante.
3. Le Tableau 1 inclut le coût (\$8,5 millions) de tout le personnel dédié à l'exploitation des trois mécanismes d'achat de l'OPS à tous les niveaux de l'Organisation. Ce coût comprend le personnel dans le domaine de la gestion des achats et des approvisionnements (PRO) qui travaille à plein temps au fonctionnement de ces trois mécanismes, ainsi que le personnel qui gère le Fonds renouvelable et le Fonds stratégique, situé dans les domaines de la santé familiale et communautaire (FCH), des systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires (HSS), de la gestion des ressources financières (FRM) et dans le Bureau du conseiller juridique (LEG). Le niveau de personnel utilisé pour gérer les mécanismes d'achat est resté constant sur les 20 dernières années. Néanmoins, comme le démontre le paragraphe 13 du présent document, le BSP achète considérablement plus qu'il ne le faisait il y a dix ans et le niveau de complexité des transactions a largement augmenté. Cette situation limite les possibilités du BSP de maintenir la dynamique de ses programmes techniques. Le tableau 1 indique également le coût estimé (\$1,5 million) de coordinateurs infrarégionaux qui seront engagés pour appuyer les autorités nationales.

**Tableau 1. Postes du BSP dans la Région pour le soutien aux activités d'achat :  
US\$ 10 millions**

<b>Bureaux du BSP</b>	<b>Coût estimé*</b>	<b>Remarques</b>
Niveau régional	\$8,5 millions	Coûts actuels du personnel d'entités telles que FCH, HSS, LEG, PRO, et FRM
Niveau infrarégional	\$1,5 million	Coût futur de coordinateurs basés dans chaque sous-région qui travailleront avec le Fonds renouvelable et le Fonds stratégique pour le suivi des besoins et du contexte national et pour soutenir les autorités nationales dans l'usage des Fonds renouvelables de l'OPS.

\* Tous les montants financiers dans ce rapport sont exprimés en dollars américains.

4. Le tableau 2 explique le coût encouru par le BSP pour les fonctions habilitantes requises pour soutenir les mécanismes d'achat de l'OPS.

**Tableau 2. Fonctions habilitantes critiques pour soutenir les mécanismes d'achat de l'OPS : \$3 millions**

<b>Fonction habilitante critique</b>	<b>Objectifs</b>
Renforcement de la connaissance et de la sensibilisation	<p>Assurer que les différents intervenants dans les mécanismes d'achat de l'OPS aux ministères de la santé et dans les bureaux du représentant de l'OPS/OMS connaissent les avantages et les procédures et les modalités de fonctionnement pour l'usage optimal des mécanismes.</p> <p>La participation continue des États Membres au Fonds renouvelable et au Fonds stratégique est essentielle pour maintenir les mécanismes d'achat et réaliser des réussites supplémentaires dans notre Région à l'avenir.</p>
Efficacité et qualité de service	<p>Améliorer constamment la capacité de fournir des produits de santé sûrs, efficaces et de qualité aux États Membres d'une manière abordable et ponctuelle afin de garantir un accès ininterrompu aux produits susceptibles de sauver des vies.</p> <p>Avec des mécanismes d'achat financièrement autonomes, l'OPS sera en mesure d'investir dans des ressources et des activités destinées à améliorer les communications avec les pays et les fournisseurs, d'accroître l'identification de possibilités d'amélioration et actions apparentées visant à améliorer les niveaux de service et le « meilleur rapport qualité santé » pour les États Membres.</p>
Connaissance du marché	<p>Améliorer les outils et les mécanismes pour mieux comprendre les besoins en produits de santé et la dynamique du marché afin d'anticiper les défis et les opportunités en ce qui concerne un accès ponctuel à des produits sanitaires sûrs et efficaces.</p> <p>Le marché pharmaceutique, en particulier la fourniture de vaccins et de médicaments, est en évolution permanente. Le suivi de ces marchés est nécessaire pour développer des tactiques d'achat afin de garantir la fourniture, la concurrence et les services pour notre Région.</p>
Alliances et partenariats stratégiques	<p>Optimisation des capacités au sein de l'Organisation mondiale de la Santé, des agences d'achat des Nations Unies, d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, et les fabricants afin de créer des synergies avec les mécanismes d'achat de l'OPS.</p> <p>L'OPS sera en position d'intensifier les communications avec les intervenants clés pour identifier et développer des partenariats.</p>





ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR** **65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013*

---

CD52/15 (Fr.)  
Annexe B  
ORIGINAL : ANGLAIS

### ***PROJET DE RÉOLUTION***

#### **EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES**

##### ***LE 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant considéré le document *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres* (document CD52/15);

Reconnaissant la contribution importante des mécanismes d'achat de l'OPS pour promouvoir l'accès et assurer un approvisionnement constant de fournitures essentielles de santé publique de haute qualité, sûres et efficaces pour répondre aux priorités régionales et réduire la morbidité et la mortalité dans les Amériques ;

Considérant que les mécanismes d'achat de l'OPS facilitent le développement de la capacité des pays à intensifier l'accès aux fournitures de santé publique critiques, afin de prévenir, contrôler et traiter les maladies prioritaires dans la Région ;

Notant l'augmentation de l'activité d'achat et l'écart critique dans le budget requis pour financer les coûts globaux – administratifs, de fonctionnement et de personnel – liés à leur gestion,

#### ***DÉCIDE :***

1. D'augmenter la commission actuelle de trois et demi pour cent (3,5%) sur les achats de toutes les fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres de l'OPS par le Bureau sanitaire panaméricain de trois quarts de un pour cent

(0,75%) et de la fixer à un total de quatre pour cent un quart (4,25%), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

2. De créditer la commission supplémentaire prélevée (0,75%) au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes afin de défrayer les coûts des activités d'achat dans l'ensemble de l'Organisation pour les trois mécanismes d'achat suivants :

- a) Achats remboursables effectués au nom des États Membres,
- b) Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins,
- c) Fonds régional renouvelable pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique.

3. D'examiner la commission prélevée par le Bureau sanitaire panaméricain sur les achats de toutes les fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres à la fin de chaque période biennale.

4. De demander à la Directrice de présenter un rapport sur cette question aux Organes directeurs à la fin de chaque période biennale.



# ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ

*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*

## L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CD52/15 (Fr.)

Annexe C

### **Rapport sur les incidences financières et administratives qu'aura pour le BSP le projet de résolution**

<p><b>1. Point de l'ordre du jour :</b> 5.4 Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres</p>
<p><b>2. Lien avec le programme et budget 2014-2015* :</b></p> <p>a) <b>Catégories :</b> CO1 : Maladies transmissibles; CO3 : Déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long du cycle de vie; CO4 : Systèmes de santé; CO5 : Préparation, surveillance et riposte; CO06 : Services organisationnels/Fonctions habilitantes</p> <p>b) <b>Résultat escompté :</b> assurer un approvisionnement constant de fournitures essentielles de santé publique de haute qualité, sûres et efficaces pour faire progresser la couverture universelle de santé dans la Région. Intensifier l'accès aux fournitures de santé publique critiques, afin de prévenir, contrôler et traiter les maladies prioritaires dans la Région.</p>
<p><b>3. Incidences financières :</b></p> <p>a) <b>Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) :</b> Si le niveau d'achat de la période biennale 2010-2011 se poursuit, l'augmentation de 0,75% de la commission contribuerait à hauteur de US\$ 7,5 millions par période biennale au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, qui seraient affectés aux coûts de fonctionnement, de personnel et administratifs des activités d'achat dans l'ensemble du BSP.</p> <p>b) <b>Coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 (à US\$ 10 000 près, activités et personnel compris) :</b> Si le niveau d'achat de la période biennale 2010-2011 se poursuit, l'augmentation de 0,75% de la commission contribuerait à hauteur de US\$ 7,5 millions lors de la période biennale 2012-2013 au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, qui seraient affectés aux coûts de fonctionnement, de personnel et administratifs des activités d'achat dans l'ensemble du BSP.</p> <p>c) <b>Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ?</b> sans objet</p>
<p><b>4. Incidences administratives :</b></p> <p>a) <b>Indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées :</b> sans objet</p>

\* Se rapporte au [Projet de Programme et budget de l'OPS 2014-2015](#) (en anglais) qui a été présenté à la 152<sup>e</sup> session du Comité exécutif.

- b) Besoins supplémentaires de dotations en personnel (indiquer le personnel supplémentaire à plein temps nécessaire, en précisant les qualifications requises) : sans objet**
- c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) : sans objet**



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CD52/15 (Fr.)  
Annexe D

<b>FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR AUX MISSIONS DE L'ORGANISATION</b>	
<b>1. Point de l'ordre du jour :</b> 5.4 Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres	
<b>2. Unité responsable :</b> Gestion des achats et des approvisionnements (PRO)	
<b>3. Fonctionnaire chargé de la préparation :</b> Florence Petizon, Gérante, PRO	
<b>4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :</b> États Membres qui achètent par le biais des mécanismes d'achat de l'OPS.	
<b>5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :</b> Ce point de l'ordre du jour est lié aux domaines d'action suivants du Programme d'action sanitaire : c) Augmenter la protection sociale et l'accès à des services de santé de qualité d) Réduire les inégalités en matière de santé entre les pays et les iniquités en leur sein e) Réduire le risque et le fardeau des maladies	
<b>6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Projet du Plan stratégique 2014-2019* :</b>	
<b>Catégories :</b>	<b>Domaines programmatiques</b>
1. Maladies transmissibles	1.1 VIH/sida et MST 1.2 Tuberculose 1.3 Paludisme et autres maladies à transmission vectorielle (dont la dengue et la maladie de Chagas) 1.4 Maladies négligées, tropicales et zoonotiques 1.5 Maladies évitables par la vaccination (dont le maintien de l'éradication de la polio)
3. Déterminants de la santé et promotion de la santé tout au long du cycle de vie	3.1 Santé de la femme, maternelle, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et santé sexuelle et génésique

\* Se rapporte au [Projet de Plan Stratégique de l'OPS 2014-2019](#) (en anglais) qui a été présenté à la 152<sup>e</sup> session du Comité exécutif.

4. Systèmes de santé	4.3 Accès aux produits médicaux et renforcement de la capacité réglementaire
5. Préparation, surveillance et riposte	5.1 Capacités d'alerte et de riposte 5.2 Maladies propices aux épidémies et aux pandémies 5.3 Gestion du risque d'urgence et de crise 5.5 Réponse aux flambées et aux crises
6. Services organisationnels/Fonctions habilitantes	6.1 Leadership et gouvernance 6.2 Transparence, responsabilisation et gestion du risque 6.3 Planification stratégique, coordination des ressources et rapports 6.4 Gestion et administration
<b>7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :</b> L'augmentation de 0,75% de la commission aidera l'Organisation à couvrir les coûts liés aux activités essentielles d'achat et actuellement financés pour la plupart par le budget ordinaire et les contributions volontaires. Le montant de 0,5% disponible depuis janvier 2011 pour défrayer les coûts de fonctionnement, de personnel et administratifs pendant la période biennale 2010-2011 n'est pas suffisant pour couvrir les besoins financiers liés à l'achat de US\$ 997 millions de fournitures de santé publique pour la période de deux ans.	
<b>8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question :</b> Si le niveau d'achat de la période biennale 2010-2011 se poursuit, l'augmentation de 0,75% de la commission contribuerait à hauteur de US\$ 7,5 millions au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, qui seraient affectés aux dépenses de personnel et de fonctions critiques habilitantes et à des initiatives stratégiques telles que : renforcement des connaissances et de la sensibilisation, efficacité et qualité des services, connaissance du marché et développement d'alliances et de partenariats stratégiques.	